

années par le truchement des impôts. Au taux de 4 p. 100, on a reçu de ces gens un montant pouvant atteindre \$240 par an. Les riches payaient plus. Je dis que ce n'est pas juste. Combien voudraient verser des primes d'assurance établies sur cette base? Il s'agit d'un impôt payé chaque année afin que les gens puissent toucher la pension de vieillesse de droit et non comme un don.

Il est assurément conforme aux principes d'une saine gestion des affaires que, si quelqu'un fait des versements au profit d'une caisse afin d'assurer ses vieux jours, on ne devrait pas l'en frustrer. Puisqu'on impose les gens à cet effet, la pension de vieillesse devrait atteindre un montant maximum de \$3,060 par an pour les couples et de \$1,620 pour les célibataires, et elle devrait être indexée sur le coût de la vie. Je suis d'accord là-dessus et je félicite le ministre de le faire même s'il y a évaluation des moyens, mais, même avec ce montant, les intéressés sont abandonnés à la pauvreté au dire du Conseil économique. Comme tout le monde est imposé sur son revenu en prévision de sa pension de vieillesse et que les versements effectués à cette fin atteignent jusqu'à \$240 par an, selon le revenu, chacun est en droit de toucher ce qui lui est dû.

• (5.40 p.m.)

S'il n'en a pas besoin et que son revenu soit supérieur au minimum vital, les impôts sauront prendre soin de ce revenu excédentaire. Que ce principe soit ou non libéral, il consiste à trouver de l'argent en imposant les plus gros revenus. Que les députés lisent le hansard de l'époque. C'est une méthode avilissante que de séparer les gens en deux classes. Si un individu a un revenu imposable—et c'est un point qui m'inquiète—que ce soit ou non à cause du supplément de vieillesse, il doit prendre en charge ses frais d'hospitalisation. J'ignore à combien de députés on a signalé ce point mais je ne cesse de le rencontrer. Même si un vieillard reçoit un supplément et que son revenu soit imposable, il doit assurer ses frais d'hospitalisation, ses cotisations d'OHSIP et payer ses médicaments. Comme je le disais, ce même principe s'applique aux célibataires ou aux couples mariés ayant des revenus imposables et recevant le supplément de revenu.

C'est parfois particulièrement injuste car après avoir payé l'impôt sur le revenu et l'assurance-maladie cela met ces gens au-dessus du niveau de revenu qu'ils auraient avant de percevoir ce supplément. Le gouvernement s'est engagé à respecter ce principe lorsqu'il a obligé les gens percevant un supplément de revenu garanti à payer leurs frais d'hospitalisation et leur assurance médicale si leur revenu est imposable. En d'autres termes, en les imposant ils leur retirent le supplément en mettant à leur charge l'OHSIP et les frais d'hospitalisation. Qui plus est, le gouvernement applique encore ce principe lorsqu'il impose à 50 p. 100 toute somme perçue par les pensionnés de la vieillesse en sus du supplément. C'est indiscutablement une façon pour lui de retirer par voie fiscale le supplément que touchent ces gens. Il est impossible au gouvernement de courir deux lièvres à la fois et peut-être se rend-il compte que des incitations au

[M. Rynard.]

travail sont nécessaires. Le *Globe and Mail* a publié un article pertinent à ce sujet. Il y est écrit entre autres:

Pourquoi ne pas tenter une expérience avec les personnes âgées? Malgré le Livre blanc, pas toutes ces personnes ne désirent être éliminées en permanence de la force ouvrière. Pourquoi ne pas permettre à un pensionné \$3 ou \$4 de revenu gagné pour chaque dollar de déduction du supplément? Le coût pour le gouvernement ne serait pas élevé, les personnes âgées valides ne seraient pas confinées dans un monde sans travail, et des renseignements utiles pourraient être recueillis sur l'efficacité d'un tel stimulant au travail.

L'article continue:

Juste en passant, on pourrait signaler que lorsque les députés ont révisé leur propre régime de pension, ils n'ont pas jugé nécessaire d'y insérer un article pour déduire \$1 de pension chaque fois qu'ils touchent \$2 de revenu d'une autre source.

Le principe de diviser les personnes âgées en deux catégories me tracasse. Ce principe a été écarté, peu importe qu'il l'ait été par le gouvernement actuel ou un autre, mais on l'a rappelé à maintes reprises dans nos débats. Si les députés veulent remonter aux débats de 1951, ils le constateront. Il avait été écarté par le gouvernement St-Laurent parce qu'il encourageait trop de personnes à se débarrasser de leurs propriétés. Avec la situation actuelle, qui comporte des taxes sur la propriété et des confiscations, cela pourrait être accéléré. Cela encouragera les gens à donner leur argent pour devenir admissibles à un supplément de revenu garanti, et il ne faudra pas longtemps avant que les 900,000 personnes qui sont admissibles aujourd'hui atteignent 1,700,000 demain. Le problème est qu'il est très humiliant de se prêter à une évaluation des moyens pour 60 p. 100 ou davantage. Cet aspect est souligné dans un article du *Star*, qui se lit en partie comme suit:

Parmi les groupes le plus dans le besoin, les personnes de plus de 65 ans, dont le revenu personnel est faible, s'il existe, seront considérablement aidées si les propositions du Livre blanc entrent en vigueur. Les hausses mensuelles de \$22 pour les célibataires qui reçoivent le supplément de pension et de \$28 pour les gens mariés, sont plus que bienvenues; elles étaient attendues depuis longtemps, car le revenu réel de ces pensionnés a constamment diminué à mesure que montait le coût de la vie. Leurs pensions devraient être dorénavant indexées pour qu'il soit paré aux futures augmentations des prix.

Si le gouvernement veut supprimer les augmentations, cette question soulève un autre problème. Lorsque les citoyens demandent le supplément de revenu garanti, si leurs formules ne sont pas remplies correctement et qu'ils reçoivent un plus-payé, ils peuvent, hélas, être obligés de se priver de manger pour rembourser petit à petit l'excédent au cours des mois suivants. La chose arrive très fréquemment. Des gens sont venus me voir—la plupart des autres députés ont probablement aussi reçu de telles visites—me disant qu'à la suite d'une erreur qu'ils avaient commise, sans doute par inadvertance, ils avaient reçu pendant un certain temps plus qu'il ne leur était dû et avaient dû rembourser le trop-payé, ce qui ne leur laissait pas assez pour vivre. Voilà une situation bien peu enviable pour des vieillards, et même souvent très cruelle. Encore l'autre jour, on m'a signalé le cas d'une pauvre vieille dame dont le mari venait de mourir. Le gouvernement s'est rendu compte subitement que cet